

**Le 08 octobre 2012 :**

Le Comité directeur proclame la date de l'Assemblée Générale prévue pour les élections du Comité Départemental d'Equitation (CDE).

**Le 05 décembre 2012 :**

Le CDEVO communique aux membres de l'Assemblée Générale les informations suivantes :

- La date des élections,
- La date limite de dépôt des listes de candidatures à la présidence et au Comité directeur,
- Les conditions de candidature,
- Les modalités électorales.

**Le 19 décembre 2012 :**

Les candidatures à la présidence et au Comité Directeur doivent être déposées au siège du CDEVO par chaque candidat "Président".

**Le 20 décembre 2012 :**

Le Président du comité départemental, sur avis de la Commission de Surveillance des opérations de vote, valide et arrête les listes des candidats à la Présidence et au Comité Directeur.

**Le 29 décembre 2012 :**

Le CDEVO, sur avis de la Commission de surveillance des opérations de vote, adresse aux Membres de l'Assemblée Générale la convocation, le lieu de l'Assemblée Générale élective, les listes des candidats à la présidence et au Comité Directeur et les documents de vote.

**Le 21 janvier 2012 :**

La campagne électorale est close

**Le 28 janvier 2013 :**

Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire 2012 et élective.

Vote des Membres de l'Assemblée Générale sur place ou accusé des votes par correspondance.

**Le 18 février 2013 :**

Si non quorum le 28 janvier 2013, Assemblée Générale Ordinaire et élective 2012, sans condition de quorum.